

**ATTESTATION D'ASSURANCE MARCHANDISES TRANSPORTEES TERRESTRES
RESPONSABILITE CONTRACTUELLE
DE L'ENTREPRISE DE DEMENAGEMENTS DE PARTICULIERS**

Nous soussignés, MARSH SAS, 24 rue du Royaume Uni, CS 90155, 84104 Orange Cedex, attestons que la police 2 114 762 dont l'échéance principale est fixée au 1er Janvier de chaque année souscrite par la Société

BERNARD ET FILS DEMENAGEMENTS
28 Rue du Professeur Guérin
95600 EAUBONNE
France

par notre intermédiaire auprès de BALOISE BELGIUM SA, City Link, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique – Apériteur garantit dans le cadre et les limites de ses conditions tant générales que particulières, la responsabilité contractuelle du souscripteur, précité, pour les dommages et pertes matérielles affectant le mobilier appartenant aux clients de celui-ci.

La garantie est acquise à concurrence des maxims ci-après :

- Valeur totale du mobilier selon déclaration de valeur, dont **500 €** par objet ou ensemble d'objets sauf demande de garantie en valeur déclarée, par objet ou ensemble d'objets, préalablement à la prise en charge du mobilier.

- garantie automatique du contrat par client déménagé : 80 000 €

- garantie automatique du contrat par objet et/ou ensemble d'objets listés et valorisés à la déclaration de valeur : 10 000 €

Zone géographique : UNION EUROPEENNE, SUISSE, ANDORRE ET MONACO

Zone géographique étendue : NON

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, sous réserve du paiement de la prime et ne peut engager ni le courtier ni l'assureur au-delà des clauses et conditions de la police à laquelle elle se réfère et notamment de celles concernant la résiliation anticipée prévue aux conditions générales.

Fait à Orange, le mardi 19 décembre 2017

L'Assureur
Par Délégation de la Compagnie



MARSH S.A.S
Au capital de 5 807 566 euros
24 rue du Royaume Uni
CS 90155
84104 ORANGE Cedex
Tél. 04 90 51 47 00 - Fax 04 90 34 07 99
ORIAS n° 07 001 037